

Remplace la date 06-déc.-2023

Date de révision 28-mars-2024

Numéro de révision 5.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 58230

Numéro du fiche de données de sécurité 58230

Nom du produit DOWSIL 556 COSMETIC GRADE FLUID

Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119974594-23-XXXX

Nom de la substance REACTION MASS OF
1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILOXANE AND
1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5
BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRASILOXANE AND
1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENT
ASILOXANE

CE n° (numéro d'index UE) 939-487-8

Numéro CAS 70131-69-0

Synonymes DOW CORNING 556 COSMETIC GRADE FLUID, DC 556 FLUID, DOWSIL 556 FLUID

Substance pure/mélange Substance

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Formulation & (re)conditionnement de substances et mélanges.
Soins personnels
Utilisation professionnelle
Utilisation par les consommateurs
produits de soins personnels, lavage
produits de soins personnels, laisser agir
Laboratory reagent

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
BEL
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
 Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

S'applique uniquement aux matériaux en aérosol

Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 2 - (H330)
---	----------------------

2.2. Éléments d'étiquetage

S'applique uniquement aux matériaux en aérosol



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

S'applique uniquement aux matériaux en aérosol

H330 - Mortel par inhalation

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P320 - Un traitement spécifique est urgent (voir .? sur cette étiquette)

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public.

2.3. Autres dangers

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS[(TRIMETHYLSILYL)OXY]TETRA SILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY) PENTASILOXANE 70131-69-0	>= 90.0 - <= 100.0 %	01-211997459 4-23	939-487-8	Acute Tox. 2 (H330)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS[(TRIMETHYLSILYL)OXY]TETRA SILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE 70131-69-0	> 2000	> 2000	= 0.467	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Mortel par inhalation. S'applique uniquement aux matériaux en aérosol. Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires.
Yeux	Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Formaldéhyde. Benzène.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Évacuer la zone. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée.
Autres informations	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas avaler. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Évitez de renverser. Éviter le rejet dans l'environnement. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Les contenants vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Garder sous clef. Conserver à l'écart des matériaux suivants. Agents comburants forts. Liquide inflammable. Matière solide inflammable. Liquides pyrophoriques. Matières solides pyrophoriques. Substances et mélanges auto-échauffants. Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, émettent des gaz
-----------------------------------	---

inflammables. Explosifs. Des gaz.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 6.1A.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL -3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILO XANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHE NYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIP HENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILY L)OXY)PENTASILOXANE 70131-69-0	-	10 mg/kg/day [4] [6]	71 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.
[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible

Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL -3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILO XANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHE NYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY	5 mg/kg/day [4] [6]	-	17.4 mg/m ³ [4] [6]

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
JTETRASIOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASIOXANE 70131-69-0			

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.
[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISIOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRASIOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASIOXANE 70131-69-0	13.5 mg/kg dry weight (d.w.)	1.35 mg/kg dry weight (d.w.)	-	3.77 mg/kg dry weight (d.w.)	100 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Protection de la peau et du corps Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

Protection respiratoire Utiliser une protection respiratoire adaptée.
Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Type AP2.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Les matériaux suivants peuvent réagir avec le produit :. Agents comburants forts.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e).

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Formaldéhyde. Benzène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

Inhalation Mortel par inhalation. S'applique uniquement aux matériaux en aérosol. L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Contact oculaire Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

Contact avec la peau Non irritant pendant l'utilisation normale.

Ingestion Inconfort gastro-intestinal.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë**Mesures numériques de toxicité****Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-P HENYL-3-((TRIMETHYLSILYL) OXY)TRISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 0.467 mg/l (Rat) (4h)

DIPHENYL-3,5-BIS[(TRIMETHYLSILYL)OXY]TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE			
---	--	--	--

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Non irritant pendant l'utilisation normale.

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer une légère irritation

Sensibilisation respiratoire ou cutanée N'est pas un sensibilisant cutané.

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE (70131-69-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

Mutagenicité sur les cellules germinales Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal.

Informations sur le produit		
Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

Informations sur les composants

REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE (70131-69-0)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction.

REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILOXANE AND

1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRASILOXANE AND
1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE (70131-69-0)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILOXANE AND
1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRASILOXANE AND
1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE (70131-69-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

STOT - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.

REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILOXANE AND
1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRASILOXANE AND
1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE (70131-69-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Écotoxicité**

L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Brachydanio rerio	CL50	> 500 mg/L	96 heures	

REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRAILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE (70131-69-0)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Brachydanio rerio	CL50	> 500 mg/L	96 heures	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité N'est pas facilement biodégradable.

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	Biodégradation 2.2 %	N'est pas facilement biodégradable

REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRAILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE (70131-69-0)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	Biodégradation 2.2 %	N'est pas facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRAILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE	9

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Indéterminé(e)(s).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Réglementations nationales**

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4120.2 pour la protection de l'environnement

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) non dangereux pour l'eau (nwg)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3.

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

H2 - TOXICITÉ AIGUË

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDSL

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECI

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIoC

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H330 - Mortel par inhalation

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale

*

Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Remarque sur la révision *** Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Préparée par Lisa Bland
Préparée par

Remplace la date 06-déc.-2023

Date de révision 28-mars-2024

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité